

II. L'État absolutiste sous Louis XIV

En quoi l'État devient-il absolutiste sous Louis XIV ?

a) Louis XIV, monarque absolu

1. Le roi gouverne seul

Durant le vivant de Mazarin, Louis XIV (1638-1715) n'a aucune part dans le gouvernement. Mais en 1661, à la mort du cardinal, il décide de gouverner sans Premier ministre.

Louis XIV, comme tous les rois de France, est roi de droit divin. Il considère qu'il est le lieutenant de Dieu sur Terre et qu'à ce titre, il ne doit rendre de compte à personne et exercer un pouvoir absolu. De 1661 à 1715, il prend seul les décisions qui concernent le pays. Il retire même au Parlement de Paris son droit de remontrance. S'estimant supérieur à tous, il prend comme emblème le Soleil, d'où son surnom de « Roi Soleil ».

L'autorité royale s'étend partout Louis XIV est assisté de conseils spécialisés et il est aidé par plusieurs ministres (Colbert, Louvois, Vauban). Ils ont chacun des fonctions précises et sont à la tête d'une administration de plus en plus étoffée. Louis XIV évite de recruter conseillers et ministres parmi les Grands et les choisit pour leurs compétences.

Richelieu avait envoyé des intendants dans les provinces, mais ils avaient été rappelés par Mazarin après la Fronde. Louis XIV les installe de façon régulière. Révocables, ils imposent l'autorité royale dans l'étendue de leur Généralité : ils contrôlent les officiers, peu obéissants car leurs charges sont vénales et héréditaires. Ils font appliquer les édits et ordonnances royales, surveillent la levée des impôts, président les assemblées des villes.

2. Le roi contrôle ses sujets

Pour surveiller les Grands, Louis XIV les attire à Versailles où il s'installe à partir de 1682. Il les flatte, les divertit et leur verse des pensions. Ainsi, bien qu'ils n'exercent plus de charges politiques, ils ne tentent plus de se révolter. Pour s'attacher les écrivains et les artistes, Louis XIV les pensionne, leur passe des commandes et crée des académies, à l'image de l'Académie française qui avait été fondée par Richelieu (Académies de danse, d'architecture, de musique, des sciences...). Le roi cherche enfin à s'assurer le contrôle des esprits : les journaux, les livres, les pièces de théâtre ne peuvent pas paraître sans avoir au préalable obtenu une autorisation du roi.

Mais le roi punit aussi avec vigueur ceux qui s'opposent à lui. Les lettres de cachet lui permettent d'emprisonner qui il veut sans aucun jugement.

b) Les politiques de l'État absolutiste

1. « Un roi, une foi »

Louis XIV supporte mal l'existence en France d'une minorité de protestants. Il n'a pas la même autorité sur eux que sur ses sujets catholiques, et il estime aussi que la division religieuse nuit à l'unité de son royaume.

Dès son arrivée au pouvoir, le roi cherche donc à réduire le protestantisme. Il prend d'abord des mesures vexatoires : il fait supprimer des écoles protestantes, interdit aux protestants d'acheter des offices, augmente leurs impôts. Puis le ministre Louvois fait loger des soldats chez eux avec le droit de les maltraiter : ce sont les dragonnades, qui entraînent des conversions en masse. Enfin, en 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes. Les temples sont détruits et le culte protestant est

VOCABULAIRE

La monarchie absolue (ou absolutisme) : un régime politique dans lequel le pouvoir est concentré entre les mains du roi qui exerce donc le pouvoir législatif (celui de faire les lois), exécutif (celui de les faire appliquer) et judiciaire (celui de rendre la justice).

Une compagnie de commerce : une compagnie privée à laquelle le roi donne un monopole de commerce pour une région du monde.

Le mercantilisme : une politique économique qui consiste à faire rentrer le plus d'or et d'argent possible dans le royaume, en cherchant par divers moyens à limiter les importations et augmenter les exportations.

Un roi de droit divin : un roi qui tient son pouvoir de Dieu, par l'intermédiaire du sacre.

La vénalité des offices : système dans lequel les fonctions d'officiers sont vendues.

interdit. Près de 250 000 protestants quittent alors la France pour se réfugier dans les pays voisins. Certains se révoltent comme les Camisards dans les Cévennes en 1702.

2. L'État dirige l'économie

Colbert (1619-1683) est à la fois ministre des Finances, de la marine, des travaux publics et de toute la vie économique du royaume. Pour lui, la richesse d'un pays dépend de l'abondance d'or et d'argent qui s'y trouve. Il faut donc l'empêcher de sortir de France et l'attirer de l'étranger. Pour cela, l'État doit faciliter les exportations et limiter les importations. Cette politique s'appelle le mercantilisme.

Pour accroître la production industrielle, Colbert crée des manufactures royales (lieux de fabrication dans lesquels des produits sont fabriqués à la main par des ouvriers) comme celle des Gobelins, et attire les entrepreneurs étrangers en leur octroyant des privilèges. Il fait observer des règles strictes de fabrication pour que les produits soient de qualité et plus faciles à vendre à l'étranger. Pour développer le commerce, surtout extérieur, il fait creuser des canaux (canal du Midi), aménager des ports (Sète, Lorient, Brest) et crée des compagnies de commerce. Enfin, il fait la conquête de nouvelles colonies en Amérique - l'Ouest de Saint Domingue et la Louisiane en Amérique du Nord - et fait mettre en valeur la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

3. La gloire par les armes

Durant les cinquante-quatre ans du règne de Louis XIV, la France connaît vingt-neuf ans de guerres. Elles permettent au roi de renforcer sa gloire et son autorité en France et à l'extérieur, et d'étendre en même temps le royaume.

Sous le règne de Louis XIV les effectifs de l'armée, qui sont des soldats professionnels, augmentent fortement, passant en temps de guerre de 230 000 hommes en 1667 à 630 000 en 1714. En même temps, la marine de guerre, qui avait presque disparu sous le gouvernement de Mazarin, renaît et se développe sous l'impulsion de Colbert. Au cours de ses guerres, Louis XIV annexe des territoires, surtout situés au nord et à l'est du pays. Dans les régions conquises, il fait fortifier des villes par son ministre Vauban, pour empêcher toute reconquête.

c) Les limites de l'absolutisme

1. La critique de la politique absolutiste

Après la révocation de l'édit de Nantes, des protestants exilés, en particulier à Amsterdam, publient des pamphlets qui présentent le roi comme un tyran. Des critiques se font aussi entendre contre les guerres du roi accusées de ruiner le peuple et la France (Fénelon, Lettre anonyme à Louis XIV, 1694). Ces critiques se font l'écho de la colère du peuple.

2. Les révoltes populaires

Par ailleurs, les révoltes populaires, déjà nombreuses au XVIIe siècle, se multiplient à partir de 1690 avec un pic en 1709 durant le « Grand hiver ». Elles ont pour principales causes les pénuries alimentaires (crises de subsistance), les malversations des officiers, mais surtout l'augmentation des impôts, en particulier ceux sur le sel et le tabac.